
Extrait de l'adresse des administrateurs du département de l'Indre qui témoignent de leur patriotisme en envoyant le tableau moral et politique de ce département, lors de la séance du 30 frimaire an II (20 décembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Extrait de l'adresse des administrateurs du département de l'Indre qui témoignent de leur patriotisme en envoyant le tableau moral et politique de ce département, lors de la séance du 30 frimaire an II (20 décembre 1793). In: Tome LXXXII - Du 30 frimaire au 15 nivôse an II (20 Décembre 1793 au 4 Janvier 1794) pp. 8-9;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_82_1_37088_t1_0008_0000_12;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

l'invitent de rester à son poste jusqu'à la paix. « Le patriote Bô, dit l'orateur, a paru, et soudain le fédéralisme est rentré dans la poussière. Notre culte est celui de la vertu; nous avons mis tout en réquisition pour les défenseurs de la patrie, couvertures, bas, chemises, souliers, etc. »

Extrait du procès-verbal du 24 frimaire, l'an II de la République une et indivisible.

Le 24 frimaire, 10,000 hommes passaient par Verdun. Ils manquaient de souliers. Les sans-culottes de la Société républicaine régénérée, qui ne pouvaient faire l'impossible, ont cependant décidé, à l'unanimité, qu'ils offriraient à leurs frères d'armes leurs souliers, tels qu'ils seraient, et qu'à l'avenir, tous les sociétaires porteraient des sabots.

« Fondateurs de la République française, dit la Société populaire de la Ferté-Milon, vous devez nous donner une instruction républicaine pour nos enfants, établir des hospices et des travaux de secours pour les pauvres, les malades, les infirmes et les vieillards. Vous devez présenter à l'acceptation du peuple un nouveau code de lois civiles sages et bienfaisantes. Vous seuls pouvez sauver la République de tous les dangers qui la menacent. Restez donc sur la Montagne jusqu'à la paix, achevez votre ouvrage. La Société de Ferté-Milon vous y invite, et les besoins de la patrie vous l'ordonnent. »

Cette Société envoie, pour être portés à la Monnaie, 70 marcs 6 onces d'argenterie, provenant de ses églises, ce qui, joint à 95 marcs 13 onces 6 gros précédemment remis au district d'Égalité-sur-Marne, forme un total de 166 marcs 3 onces 6 gros.

Enfin, elle annonce qu'elle a ouvert dans son sein et dans les communes voisines, pour les frais de la guerre et pour fournir des secours aux défenseurs de la patrie, une souscription qui a produit 1,740 livres en assignats, 9 liv. 15 s. en numéraire, une médaille d'argent, représentant le mariage du dernier roi des Français, 2 croix de Saint-Louis et une croix de mérite en argent, présentée par les jeunes élèves du collège, qu'elle fait passer à la Convention; 179 chemises, 21 draps, 1 couverture, 3 serviettes, 2 paires de bas, 1 paire de souliers, 1 ballot de compresses et bandes pesant 64 livres, 1 ballot de charpie pesant 124 livres, qu'elle a envoyés à l'administration du district.

Que la commune de la Ferté-Milon a encore envoyé à l'administration du district 16 cloches, du poids d'environ 14,000 livres et 555 livres de cuivre, provenant de ses églises; plus 56 habits uniformes de gardes nationales, 58 couvertures, 18 chevaux, 12 selles, 7 paires de pistolets d'arçon, 15 arquebuses, 72 fusils de calibre, et 2 sabres.

Que, quoique sa population ne soit que de 2,200 âmes, elle a fourni 145 braves patriotes qui combattent actuellement dans les armées de la République.

Elle termine son adresse par demander le chan-

gement du nom de la Ferté-Milon en celui de la Ferté-sur-Ourze.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » et renvoi au comité de division et à la Commission des dépêches, chacun en ce qui les concerne (1).

La Société républicaine de Troyes fait passer à la Convention nationale l'extrait du registre de ses délibérations, séance du 27 frimaire. Dans cette séance, sur la proposition d'un membre, la Société a arrêté à l'unanimité qu'il serait fait lecture du gouvernement révolutionnaire provisoire; qu'après cette lecture, toute l'assemblée prêterait, dans les mains de son président, le serment de le maintenir de tout son pouvoir, et de dénoncer avec fermeté et sans crainte tout individu qui oserait y contrevenir. Lecture faite, les sans-culottes de la Société et des tribunes se sont levés en masse, et ont juré de défendre jusqu'à la mort cette Constitution révolutionnaire. Alors se sont fait entendre les cris mille fois répétés de : *Vive la République! vive la Montagne! et périssent à jamais les traitres!*

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (2)

Les administrateurs du département de l'Indre envoient le tableau moral et politique de ce département.

« Les administrés du département de l'Indre sont, disent-ils, à la hauteur des circonstances: les cloches des églises sont descendues, leur argenterie est déposée aux chefs-lieux de district, et la raison a ses temples. Les biens des émigrés se vendent avec avantage pour la République. Sur trois bataillons demandés par le ministre de la guerre, l'un part, les deux autres vont le suivre. Une partie de la jeunesse, brûlant d'aller se mesurer avec les ennemis de la patrie, vole sur les rives de la Loire, résolue de défendre jusqu'à la mort tous les postes qui leur seront confiés, et d'exterminer les brigands, le reste des citoyens gémit de se voir enchaîné dans leurs foyers, faute d'armes.

« Les forges et les manufactures en fer sont dans la plus grande activité; il n'existait dans le département qu'un atelier de salpêtre, il vient de s'y en former plusieurs.

« Citoyens représentants, vous qui siégez sur cette Montagne à jamais sacrée, où les diverses factions, semblables aux flots impuissants d'une mer en fureur, viennent se briser, n'en descendez, nous vous en conjurons, qu'après avoir tout régénéré. Le salut de la patrie est en votre pouvoir; disposez, ordonnez, et la guerre disparaîtra bientôt, et pour toujours, du sol de la liberté. »

Mention honorable, insertion au « Bulletin », et renvoi au comité de Salut public (3).

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 344.

(2) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 345.

(3) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 346.

Suit le document des Archives nationales (1).

*Tableau moral et politique du département
de l'Indre.*

« Citoyens représentants,

« Nous vous l'avons demandé pour le salut de tous, ô vous qui siégez sur cette Montagne à jamais sacrée, où les diverses factions, semblables aux flots impuissants d'une mer agitée, viennent se briser et s'anéantir; n'en descendez, nous vous en conjurons de nouveau, qu'après avoir tout régénéré : la patrie a mis en vous sa plus chère espérance, la consolidation de sa liberté pour laquelle la volonté suprême de la nation s'est dès longtemps prononcée; elle l'attend de votre génie et de votre courage et certes la patrie sera satisfaite.

« Déjà vous avez chargé votre comité d'instruction publique de répandre des feuilles de morale et la liste de ceux qui ont bien mérité de la patrie, convaincus que l'on ne peut assurer le triomphe de la liberté qu'en propageant les principes d'une saine morale et en inspirant l'amour de la vertu : que ce décret ne reste pas sans effet, citoyens législateurs, il préparera les esprits à profiter de l'instruction publique que la France attend impatiemment et que redoutent les ennemis de notre sainte Révolution.

« Pour nous, citoyens représentants, nos soins de tous les instants sont de faire aimer les lois et chérir la Révolution; jusqu'ici nous nous sommes appliqués à élever nos administrés à la hauteur des circonstances en les éclairant sur leurs vrais intérêts.

« Aussi à peine la loi qui voulait qu'il ne restât qu'une cloche par paroisse fut-elle connue, la descente s'en fit aussitôt; le rassemblement sur deux points de notre département suivit de près, et nous n'attendons que des ordres pour les expédier, ou un artiste pour les convertir en canons.

« Mais rien ne nous a mieux prouvé que nos administrés étaient dignes d'être républicains, que le succès de notre arrêté du 29 brumaire qui enjoignait aux municipalités de retirer des églises l'argenterie et autres métaux utiles.

« A peine avons-nous eu déclaré que le moment était venu où, pour la première fois, la patrie allait tirer avantage de ces simulacres de la superstition qui, jusqu'alors, gardés précieusement dans les temples, n'étaient montrés aux regards avec mystère que pour tromper plus sûrement la crédulité, que ces divers objets n'avaient été imaginés qu'afin d'établir plus solidement la domination de la secte sacerdotale; que ces monuments enfin de l'orgueil des prêtres nous offraient de grandes ressources pour achever de disperser les satellites de monstres servilement appelés rois. Les communes aussitôt se sont empressées de s'en saisir et de les déposer dans les chefs-lieux de district.

« Nous avons fait plus, nous avons fait envisager à nos concitoyens l'inutilité et le danger de cette secte d'hommes dont l'égoïsme et les passions avaient tant de fois fait parler la divinité pour armer et ensanglanter les nations. Saisissant une si heureuse occurrence, et dociles à la voix de la nature et de la raison, ils se sont

rassemblés dans ces temples naguère consacrés à l'erreur, et par des chants patriotiques, ils y ont célébré le triomphe de la philosophie.

« Le temps n'est pas loin, citoyens représentants, où la force de la raison consacra la suppression de tous les cultes religieux. Déjà ce flambeau lumineux éclaire leurs ministres, et reconnaissant qu'ils ne professaient que le mensonge, ils renoncent au vil métier de tromper les humains, et tous à l'envi déposent leurs pouvoirs.

« Ici, citoyens législateurs, nous nous ferons un devoir de payer un tribut à l'estime et aux vertus républicaines. Si dans notre département les lumières ont fait un progrès rapide, le séjour de votre collègue Ingrand nous a utilement servi. Soigneux de voir tout par lui-même, il s'est porté dans les grandes communes de nos districts, et là, soit par des conférences fraternelles, soit par des discours énergiques, ne parlant partout et en toute occasion que le langage de la vérité, il a ranimé les esprits, réchauffé tous les cœurs et les a attachés par des liens indissolubles à la Révolution et à la sainte Montagne. Dès lors plusieurs patriotes se sont voués à l'apostolat de la liberté, et se répandant dans les campagnes, visitant les sociétés populaires, ils y propagent les maximes d'une saine morale et du plus pur républicanisme.

« Pour imprimer plus de mouvement à l'administration et faire promptement jouir les administrés de vos lois bienfaisantes, des commissaires choisis parmi nous ont parcouru les districts et ont pris des mesures vigoureuses pour que tout eût une marche plus célère. Dans tous, les biens des émigrés se vendent, la dissémination s'en fait avec avantage pour la République; tout citoyen français goûtera à l'avenir la douceur de la propriété, son heureuse existence fera dans peu l'objet des regrets de ses voisins, qui rougiront alors d'avoir prêté leurs bras pour anéantir la plus juste des causes; ils verront qu'en vain ils s'étaient acharnés à combattre un peuple généreux et magnanime qui, à votre voix, s'est levé et restera debout jusqu'à ce que les despotes coalisés soient rentrés dans le néant.

« Dignes mandataires, vos noms ne périront jamais, les générations futures se rappelleront que par votre courage vous avez soutenu, exalté même le génie national; nos concitoyens sont à la hauteur où vous les désirez, leur dévouement est sans bornes. Le jeune cultivateur abandonne sans peine sa charrue, l'artiste son atelier, tous ayant appris que, pour affranchir leur champ, leur propriété, il fallait que l'homme fût et restât libre; aussi accourent-ils avec ardeur se ranger sous la bannière de la liberté.

« Le ministre nous a demandé trois bataillons. Un part, les deux autres vont le suivre, partie de notre jeunesse brûlant, ainsi que ses frères d'armes, d'aller se mesurer avec nos ennemis, volent sur les rives de la Loire, résolue d'y défendre tous les postes qui lui seront confiés et de concourir à exterminer les brigands; le reste des citoyens gémit de se voir enchaîné dans ses foyers faute d'armes.

« Notre contingent de 30,000 hommes de cavalerie est à son poste, notre gendarmerie, même celle de remplacement, est aux armées du Rhin et de l'Ouest, et les citoyens pères de famille l'ont suppléée en faisant ce service important avec le zèle de vrais républicains.

(1) Archives nationales, carton C 285, dossier 826.